

INDEMNITES D'ARBITRAGE

Une indemnité d'arbitrage, pour chaque rencontre, est due aux arbitres et au marqueur par chaque équipe en présence.

L'indemnité par équipe est fixée à : **43,00 €**.

Les indemnités sont versées directement par chaque équipe, hors la présence du public, au 1^{er} arbitre avant chaque rencontre, à charge pour lui d'en assurer la répartition suivant le tableau ci-dessous :

| | 1^{er} ARBITRE | 2^{ème} ARBITRE | MARQUEUR | TOTAL |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------|
| Rencontre unique | 17,00 € | 17,00 € | 9,00 € | 43,00 € |
| Tournoi à 3 équipes | 17,00 € | 17,00 € | 9,00 € | 43,00 € |

Toute perception d'indemnité d'arbitrage doit donner lieu à la remise d'un reçu. Ne peuvent prétendre à percevoir une indemnité d'arbitrage que les arbitres inscrits sur le listing diffusé par la CRA.

Cas d'absence d'un arbitre : Si l'arbitre présent officie seul, il ne percevra auprès de chaque équipe que l'indemnité due à un seul arbitre et l'indemnité du marqueur (soit 17,00 € + 9,00 € = 26,00 €)

Cas d'absence d'une équipe : Si une équipe est absente, le paiement de l'indemnité d'arbitrage par l'équipe présente sera remis au second arbitre, à charge par lui de régler la part revenant au marqueur (9,00 €). Le premier arbitre avancera également sa part d'indemnité au marqueur, et se fera rembourser de la totalité de son indemnité d'arbitrage auprès de la Ligue.

Cas d'absence d'un marqueur : Si le marqueur est absent, le paiement de l'indemnité d'arbitrage par l'équipe est de 34 Euros.